

Faits saillants des séances extraordinaires du 12 et 15 décembre

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a tenu trois séances extraordinaires, soit le lundi 12 décembre à 19 h et à 20 h 30 ainsi que le jeudi 15 décembre à 16 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Vous n'étiez pas présent ? Les séances extraordinaires du lundi 12 décembre peuvent être écoutées en différé sur la chaîne YouTube de la Ville. Afin de faciliter le visionnement et favoriser l'accessibilité universelle, les sous-titres peuvent être activés dans la barre d'outils s'affichant au bas de la vidéo. [Écoutez dès maintenant...](#)

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la municipalité.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ont été présentées et adoptées. Le maire Yves Lessard en a profité d'entrée de jeu pour rappeler aux citoyens que le contexte financier difficile, marqué, entre autres, par la forte inflation, l'augmentation des quotes-parts des organismes externes de la Ville, les investissements majeurs en infrastructures, la pénurie de main-d'œuvre ainsi que la faible croissance du rôle d'évaluation, vient impacter les dépenses de la Ville. La Ville prévoit ainsi des revenus de 31 799 212 \$ pour la prochaine année, des charges de 28 463 914 \$, des remboursements en capitaux de 3 910 681 \$ ainsi que des affectations de 575 382 \$. Le budget 2023 correspond à une hausse de taxes de 7,5 %, représentant 260,88 \$ d'augmentation pour le compte de taxes moyen, considérant que l'évaluation moyenne d'un immeuble est de 385 300 \$.

Pour plus de détails, [consultez la documentation disponible en ligne...](#)

[Voir la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2023 abordée en séance...](#)

Le programme de dépenses en immobilisations (PTI) 2023, 2024 et 2025 a été présenté et adopté, dont 17 047 000 \$ pour les projets de 2023

Pour plus de détails, [consultez la documentation disponible en ligne...](#)

[Voir la présentation du PTI 2023, 2024 et 2025 abordée en séance...](#)

Le projet de règlement n° 1195 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs pour le financement des biens et services en 2023 a été présenté, puis adopté.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Règlementation

Le projet de règlement n° 1196 a été présenté et adopté afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 9 700 000 \$ pour la réalisation de la première phase des travaux de réfection près du parc de la Seigneurie, plus particulièrement sur la rue des Saules, une partie de la rue des

Cèdres et sur la rue du Parc (entre le chemin Saint-Louis et la rue des Saules).

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° 1194 a été présenté et adopté afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 1 775 000 \$ pour le pavage palliatif de certaines rues et l'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Dupras. Plus de détails seront communiqués ultérieurement afin d'informer les résidents impactés.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° 1193 a été adopté, modifiant les règlements n^{os} 198, 1018, 1040 et 1141 concernant la circulation et la sécurité publique.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Pour la liste exhaustive des modifications suggérées, [visionnez cet élément abordé lors de la séance du 5 décembre dernier...](#)

Acquisitions, contrats et mandats

Le contrat pour la captation des séances publiques a été renouvelé avec TVRS pour l'année 2023, pour un montant total de 19 315,80 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Les procès-verbaux de ces assemblées publiques seront disponibles quelques jours après leur adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 16 janvier 2023.